



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 29373

Texte de la question

Le 12 septembre 1978, les représentants de 134 États réunis au sein de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ont déclaré leur intention de promouvoir l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. L'accès aux services de santé constitue en effet un droit humain fondamental, dont chaque individu, au Nord comme au Sud, doit pouvoir jouir pleinement et librement. Pourtant, vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que ce droit est encore loin d'être une réalité. A l'occasion du sommet du G8 d'Evian, la France a rappelé la détermination des gouvernements présents à agir pour le développement et à atteindre d'ici 2015 les « objectifs de développement du millénaire ». Pour ce qui est de la santé, le Président français a tenu à réaffirmer la nécessité de dégager des moyens exceptionnels pour lutter contre la maladie et assurer un meilleur accès à la santé dans les pays du Sud. Mais on peut douter à nouveau de la réalisation de ces objectifs. Les populations les plus vulnérables continuent de souffrir au quotidien de situations sanitaires catastrophiques. 30 000 enfants meurent chaque jour de ne pouvoir accéder aux soins essentiels. Faute de médicaments, les victimes quotidiennes du sida se comptent par milliers. 600 000 femmes décèdent chaque année de complications liées à un accouchement, à une grossesse, à un avortement, faute de suivi médical. Les institutions financières internationales (IFI) ont une large part de responsabilité dans cette situation. A travers les programmes d'ajustement structurel (PAS) qu'elles ont imposés, ces institutions ont largement participé au cours des vingt dernières années à la dégradation des systèmes de santé des pays dans lesquels elles sont intervenues. Le modèle de santé payant et privatisé mis en avant par la Banque mondiale ne fait que renforcer les inégalités entre riches et pauvres, entre malades et bien portants. Face à ce constat intolérable, M. François Loncle demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie représentant la France à la Banque mondiale de soutenir fermement une position selon laquelle notre pays souhaiterait que cette institution cesse de promouvoir la privatisation des services de santé, réoriente ses financements vers des services de santé publics et solidaires, abandonne le soutien aux politiques de tarification des usagers tout en mettant en place des systèmes assurant la continuité dans l'accès aux soins et aux médicaments et subventionne les États pour mener leur politique d'accès aux soins pour tous, sans endettement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement contribue de manière très importante à l'objectif décrit par l'honorable parlementaire, à savoir le développement et l'accès aux soins pour les pays du « Sud » ; c'est pourquoi la France est le deuxième contributeur au Fonds mondial de lutte contre le sida et qu'elle s'est engagée à porter le niveau de son aide publique au développement à 0,5 % de son produit intérieur brut d'ici 2007. La France participe aussi activement, avec le Royaume-Uni, à la tentative de créer une facilité de financement internationale pour augmenter les moyens financiers consacrés au développement. S'agissant plus particulièrement de l'action de la Banque mondiale dans le domaine de la santé, il est à noter que la Banque mondiale engage en moyenne un milliard de dollars chaque année. La Banque mondiale intervient au soutien de nombreux projets et programmes destinés à renforcer les systèmes nationaux, consolider le rôle de pilotage des gouvernements conformément aux recommandations de l'organisation mondiale de la santé, renforcer les systèmes d'information et de gestion

et améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans le domaine de la santé. Ces interventions se font à la fois sous la forme de prêts et de dons. La France est d'ailleurs à l'origine du compromis obtenu en matière d'octroi de dons lors de la précédente reconstitution de l'Association internationale pour le développement (AID), le guichet de la Banque mondiale destiné aux pays les plus pauvres. En un an, les administrateurs de la Banque mondiale ont ainsi approuvé l'octroi d'une enveloppe de dons s'élevant à 100 millions de dollars pour des projets multisectoriels dédiés à la lutte contre le sida en Afrique et dans les Caraïbes. Dans le domaine du sida, la Banque est aujourd'hui l'un des acteurs multilatéraux majeurs. Le rapport sur le développement dans le monde 2004 publié par cette dernière institution, consacré à l'accès aux services élémentaires pour les plus pauvres, exprime en outre une position nuancée sur l'intérêt respectif des systèmes public et privé de santé. Le message principal de ce rapport est qu'un seul modèle ne saurait s'imposer partout. Par ailleurs, il met en avant les gains obtenus dans l'efficacité des systèmes de santé lorsque les plus pauvres exercent un rôle actif, rendu possible par l'amélioration de leur pouvoir d'achat, et une aide appropriée, sous forme de « bons » par exemple. Par-delà les diversités des modalités de mise en oeuvre des réformes, la France est pour sa part vigilante au respect des principes de non-sélection des risques et d'égalité dans l'accès à des soins de qualité.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29373

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9123

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 861